



SAINT GEORGES EQUITATION

Tarifs pensions chevaux/poneys et cavaliers propriétaires au 1^{er} septembre 2025

PENSION BOXES et PADDOCK

ADHESION (01-09-2025 au 31-08-2026)	190€
LICENCE OBLIGATOIRE selon les tarifs de la FFE - Cavaliers - 18 ans - Cavaliers + 18 ans	29€ 40€
PENSION LOISIR BOXE et PADDOCK A L'ANNEE <u>PENSION BOXE Loisir Cheval</u> copeaux 5 Repas mise au paddock 2 fois semaine <u>PENSION BOXE Loisir Poney</u> copeaux 5 Repas mise au paddock 2 fois semaine Supplément grand cheval (plus d'1m.70) et supplément foin <u>PENSION PADDOCK Cheval et Poney D</u> <u>PENSION PADDOCK Poney C et B et A</u> Supplément grains 2 fois/jour Nuit Paddock/ Nuit Boxe FORMULE ENSEIGNEMENT LOISIR AU FORFAIT 1 prestation club par semaine (à l'année hors vacance scolaire soit 35 cours) 2 prestations club par semaine (à l'année hors vacances scolaires soit 70 cours) FORMULE ENSEIGNEMENT LOISIR A LA CARTE - Carte de 10 Heures Club - Cours Particulier Club - Détente Concours PENSION COMPETITION <u>PENSION BOXE COMPETITION Cheval</u> copeaux 5 repas, 2 mises au marcheur/semaine, 3 mises au paddock/semaine <u>PENSION BOXE COMPETITION Poney</u> copeaux 5 repas, 2 mises au marcheur/semaine, 3 mises au paddock/semaine - Supplément foin à volonté FORMULE ENSEIGNEMENT COMPETITION AU FORFAIT 1 prestation compétition par semaine (à l'année hors vacance scolaire soit 35 cours) 2 prestations compétitions par semaine (à l'année hors vacance scolaire soit 70 cours) FORMULE ENSEIGNEMENT COMPETITION A LA CARTE - Gestion couverture/ mois - Carte de 10 cours en plus du forfait 2 cours/sem - Cours particulier ou Monte - Carte 10 cours particuliers - Mise au marcheur 1, 2 et 3 fois/ mois - Détente concours hors TDA - Forfait Grooming transport détente TDA - Grooming sans transport détente - Transport : VL : 0.8 0€/ kms, Camion 0.80€/kms	555€ 505€ 50€ 350€ 260€ 50€ 25€/35€ 75€ 130€ 230€ 40€ 25€ (20€ la 2 ^{ème} dans la même journée) 635€ 555€ 50€ 90€ 160€ 60€ 200€ 50€ 450€ 20€, 35€, 50€ 25€ 130€ 80€ A partir de 40€
- Les prix indiqués s'entendent TTC en euros - Les pensions doivent être réglées avant le 05 de chaque mois par virement (passé ce délai, une pénalité de retard de 10% sera facturée. Les pensions sont dues pour la totalité du mois - Un préavis d'un mois en cas de départ devra être signalé par courrier recommandé SAINT GEORGES EQUITATION 721 Ancienne route de Ganges 34 790 Grabels saintgeorgesequitation@wanadoo.fr 04/67/63/21/41 06/20/64/58/20	